Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_009-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

RESSOURCES HUMAINES

DBC26-009

OBJET : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SERVICES SPORTS - RESSOURCES HUMAINES – HANGART - INGENIERIE TECHNIQUE

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-Président en charge des Finances et des Ressources Humaines, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE LEGAL

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant[1].
La délibération précise :

- le ou les grades correspondant à l'emploi créé,
- le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel et le motif invoqué,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Les **modifications du tableau des effectifs** pour différents motifs relèvent de la **compétence du bureau communautaire**, sur délégation du conseil communautaire (évolution de grade, de cadre d'emplois, de temps de travail…).

Il est précisé que les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10% du nombre d'heures de service hebdomadaires et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du comité social territorial.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée concerne :

- l'évolution de carrière des agents,
- l'évolution dans le cadre des recrutements,
- l'évolution de l'organisation des services.

En application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique et en l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du ou des services et à la nature des fonctions, l'ensemble des postes peuvent être pourvus :

- par contrat d'une durée de 1 à 3 ans maximum,
- avec application d'une rémunération par référence à la grille indiciaire du grade du poste créé,
- et application du régime indemnitaire lié au poste conformément à la délibération du Conseil communautaire.

Date d'effet : 1er octobre 2026

[1] Articles L313-1, L542-1 et suivants du code général de la fonction publique (CGFP)

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_009-DE

2. EVOLUTION DE CARRIERE DES AGENTS

SERVICE	CONTEXTE	PROPOSITION D'ÉVOLUTION	SITUATION ACTUELLE
SPORTS	Un agent en contrat à durée indéterminée (CDI) a été reçu au concours d'éducateur des activités physiques et sportives. Le poste occupé correspondant à ce concours, il est proposé de nommer l'agent en tant que fonctionnaire sur ce grade.	• **Grade d'éducateur des activités physiques et sportives** • Catégorie B • Temps complet • Groupe de fonction B3 pour l'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	• Grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe • Catégorie B • Temps complet • Groupe de fonction B3 pour l'application du RIFSEEP • **Recrutement autorisé en application de l'article L332-10 du CGFP (CDI)**
RESSOURCES HUMAINES	Un fonctionnaire territorial a obtenu son inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2026 après plusieurs années d'attente. Compte tenu du classement du poste en catégorie B et de sa création en 2021, la nomination au grade de rédacteur principal de 2ème classe est justifiée.	• **Rédacteur principal de 2ème classe** • **Catégorie B** • Temps complet • Groupe de fonction B3 pour l'application du RIFSEEP	• Adjoint administratif principal de 1ère classe • Catégorie C • Temps complet • Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP

3. EVOLUTION DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS

SERVICE	CONTEXTE	PROPOSITION D'ÉVOLUTION	SITUATION ACTUELLE
HANGART	Dans le cadre de la fin de contrat d'un agent sur le poste de directeur.trice du Hangart, une procédure de recrutement a été ouverte avec diffusion de l'annonce sur le site emploi territorial. En application de la règlementation et compte-tenu du recrutement et de l'organisation des services de RAFCOM, il y a lieu de modifier l'emploi permanent de directeur.trice de l'établissement d'enseignements artistiques.	• **Attaché** • **Filière administrative** • Catégorie A • Temps complet • Groupe de fonction A2 pour l'application du RIFSEEP	• Professeur d'enseignements artistiques (PEA) • Filière culturelle • Catégorie A • Temps complet • Régime indemnitaire mis en place pour le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_009-DE

4. EVOLUTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D[illegible]

CONTEXTE	OBSERVATION	EVOLUTION PROPOSEE :	SITUATION INITIALE :
Dans le cadre de la **réorganisation du service ingénierie technique** et pour répondre aux besoins liés à certaines missions administratives, il est proposé de faire **évoluer le temps du poste d'une agente en assistance administrative** qui sera désormais affectée sur **2 services à raison de 50% pour chacun (Sport / Ingénierie technique).**	Hausse de temps > 10%	• Grade d'adjoint administratif territorial, • Catégorie C • **Temps non complet 14H/35ème** • Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP	• Grade d'adjoint administratif territorial, • Catégorie C • Temps non complet 7H/35ème • Groupe de fonction C1 pour l'application du RIFSEEP

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-8, L352-4,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 21,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 (DCC22-061) portant sur la révision n°1 des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines 2022-2026,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 février 2026 (DCC26-007) relative à la mise à jour du règlement intérieur du personnel de Roche aux Fées Communauté,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 16 juin 2026,

Il vous est proposé :

- ***D'approuver les modifications des postes présentées ci-dessus ;***
- ***D'actualiser le tableau des effectifs en conséquence*** *;*
- *De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260921-DBC26_009-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 7 septembre 2026, s'est réuni le mardi 15 septembre 2026 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan HOUILLOT, Conseiller communautaire de Janzé.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	MME Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
JANZE	M Jonathan HOUILLOT
JANZE	MME Emmanuelle CLOUET
JANZE	M Eric PINEAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLÉE
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE ROBERT	MME Véronique BOISNARD
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD
RETIERS	M Thierry RESTIF
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD
SAINTE COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER

Était excusé :

FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE BUREAU (20 présents / 0 pouvoir)

Nombre de votants : 20 ; Voix pour : 20 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 16/09/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance

Signé par : Jonathan HOUILLOT
Date : 20/09/2026
Qualité : VP HOUILLOT J -
Secrétaire de Séance

Jonathan HOUILLOT